

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention de partenariat passée entre la Ville et la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon - Reprise par le Groupement d'Intérêt Public de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais - Avenant n°1

Madame Metge, au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

En application de la convention de partenariat signée, le 18 octobre 2002, entre la Ville et la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon, cette dernière a déconcentré une partie de ses services dans les locaux de Contact Emploi afin de travailler en synergie avec cette structure municipale et de développer l'offre de service proposée aux jeunes de moins de vingt-six ans.

La convention précisait les moyens humains, matériels et financiers que les signataires s'engageaient à mettre en commun et les modalités de leur collaboration.

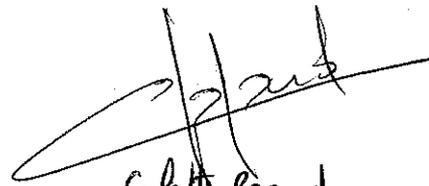
En raison de l'intégration de Contact Emploi dans le réseau des « points relais » de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais (MDEF), il est proposé que celle-ci reprenne à son compte les droits et obligations contractuelles de la Ville vis-à-vis de la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon.

Il convient donc de modifier, par avenant n°1, les articles 1 à 7 de la convention du 18 octobre 2002.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver l'avenant n°1 à la convention passée entre la Ville et la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon, le 18 octobre 2002, annexé au présent rapport, et m'autoriser à le signer ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, *L'Adjointe*


Colette Popard

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

PUBLIÉ LE 22/05/08



CONVENTION DE PARTENARIAT
n° 551 du 18 octobre 2002

entre la **MISSION LOCALE** de l'arrondissement de Dijon
et la **VILLE DE DIJON**

Avenant n°1

Entre, d'une part,

La Mission Locale de l'arrondissement de Dijon, représentée par son Président, Monsieur Gérard Laborier

Et, d'autre part,

La Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du 19 mai 2008.

Article unique : reprise de la convention par le Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin dijonnais »(MDEF).

Les articles 1 à 7 de la convention du 18 octobre 2002 sont modifiés comme suit :

La MDEF reprendra à son compte tous droits et obligations contractuelles du service Contact Emploi de la Ville vis-à-vis de la Mission Locale de l'arrondissement de Dijon.

Le Président de la Mission Locale
de l'arrondissement de Dijon

Fait à Dijon le

Le Maire de la Ville de Dijon
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'emploi, à
l'insertion, à la formation et à
l'économie sociale et solidaire

Gérard Laborier

Nelly Metge